

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 12

Présents 8
Votants 8

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2025
L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 septembre 2025, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés : Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Florence VOGEL, et Thierry VAREILLES.

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS
(2025-2026)**

Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès a été renouvelée pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Au vu de cette convention, les versements se font en trois fois comme suit :

- un premier versement à hauteur de 34% en septembre,
- un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et
- un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DECIDE d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2025-2026, les subventions suivantes :

- 34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2025 : 14 280 € ;
- 33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2026 : 13 860 € ;
- 33% de la subvention prévisionnelle en mars 2026 : 13 860 € ;

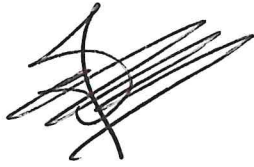
TOTAL : 42 000 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal, à l'article 6574.

Certifié conforme au Registre.

**Ainsi fait et délibéré à Saliès,
le 22 septembre 2025**

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 02 OCT. 2025